

Centre de gestion de l'équipement roulant



Cette publication peut également être consultée en version intégrale
à l'adresse électronique suivante :

www.mtq.gouv.qc.ca

Ministère des Transports du Québec

ISBN 978-2-550-57269-5 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-57270-1 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

Table des matières

| | |
|---|----|
| Le mot du directeur..... | 5 |
| La déclaration de la direction..... | 7 |
| Le rapport de validation de Mallette, SENCRL, comptables agréés..... | 9 |
| La présentation de l'organisation..... | 10 |
| Le comité consultatif..... | 10 |
| La structure de l'organisation et les ressources humaines..... | 11 |
| Les faits saillants..... | 13 |
| Le profil de la clientèle 2008-2009 pour chacun des produits et services..... | 14 |
| Les relations avec la clientèle..... | 17 |
| Le profil du parc de véhicules..... | 19 |
| Les acquisitions et ventes de véhicules..... | 21 |
| Les réalisations en 2008-2009..... | 23 |
| Les perspectives pour 2009-2010..... | 41 |
| Les états financiers 2008-2009..... | 43 |

Le mot du directeur

C'est avec plaisir que je vous présente les résultats atteints pour l'exercice 2008-2009. Au cours de cette année, de nombreux changements ont eu lieu au sein du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), dont la conclusion du dossier concernant la privatisation de nos activités, le déménagement des bureaux du centre administratif et le changement à la direction du CGER.

Cette année a été marquée par un énorme travail de préparation pour l'implantation en 2009-2010 d'un nouveau système informatique de gestion de parc de véhicules. Ce système permettra d'offrir un service amélioré, particulièrement pour ce qui est de la facturation de nos services.

En 2008-2009, le CGER a poursuivi ses efforts en matière de développement durable. Dans le contexte de la gestion des biens durables, il a intégré plusieurs produits environnementaux, dont les garde-boue recyclés, les cylindres nitrurés et les épandeurs en acier inoxydable. Le CGER entend poursuivre, au cours des prochaines années, la mise en place de nouvelles technologies qui permettront de réduire la consommation de carburant telles que la télémétrie véhiculaire et le limiteur de moteur au ralenti. Toujours en lien avec les orientations gouvernementales, le CGER a obtenu la certification ISO 14001 concernant le management environnemental. Elle vient s'ajouter à la certification ISO 9001 que le CGER a déjà reçue.

Enfin, je m'en voudrais de terminer sans souligner les excellents résultats du CGER lors d'un exercice de balisage en se comparant à huit autres gestionnaires de parc, dont trois de taille similaire. Le CGER se classe bon premier au chapitre des dépenses d'exploitation avec un taux de 16,5 % inférieur à la moyenne des répondants. Les coûts associés à l'entretien et aux réparations courantes de son parc de véhicules sont aussi de 18,5 % moins élevés que ceux des autres gestionnaires (ces chiffres ont été calculés en se basant sur des moyennes pondérées). Le CGER offre ainsi un service de qualité, et ce, à des coûts inférieurs au marché.

Le Centre de gestion de l'équipement roulant a atteint la plupart des cibles de son plan d'action. Ces résultats sont évidemment obtenus grâce au travail constant de ses employés, sans lesquels la réussite de l'organisation ne serait pas possible. Je tiens donc à les remercier pour leur précieuse collaboration. Je profite également de l'occasion pour remercier tous les clients du CGER de leur confiance.

Le directeur



PAUL-YVAN DESCHÊNES
Québec, septembre 2009

La déclaration de la direction

Ce document constitue le douzième rapport annuel de gestion du Centre de gestion de l'équipement roulant. Les résultats, l'information et les états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant qui y sont présentés relèvent de la responsabilité du directeur et des chefs de service du Centre. Ces derniers sont donc tous cosignataires de cette déclaration. Leur responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données présentées dans le rapport ainsi que sur la reddition de comptes annuelle quant aux résultats attendus et convenus dans le Plan d'action 2008-2009.

La direction du Centre a maintenu, tout au long de l'exercice financier 2008-2009, des systèmes d'information et des mesures de contrôle destinés à assurer la réalisation des objectifs fixés dans l'entente de gestion et dans le Plan d'action.

De plus, la firme Mallette, SENCRL, comptables agréés s'est assurée du caractère plausible et de la cohérence de l'information présentée dans le présent rapport annuel, sauf pour ce qui est de la section sur les états financiers 2008-2009. Au terme de sa mission d'examen, elle a produit un rapport de validation.

À notre avis, les données présentées dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

Le directeur,



PAUL-YVAN DESCHÊNES

Le chef du Service de l'ingénierie et des acquisitions,



MARC-ANDRÉ BOIS, ingénieur

Le chef du Service des opérations,



ALAIN COSSETTE

Le chef du Service à la clientèle,



CLAUDE OTIS

Le chef du Service du soutien à la gestion,



FRANÇOIS WISEMAN

Le rapport de validation de Mallette, SENCRL, comptables agréés

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, à l'exception des états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du CGER. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion, à l'exception des états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant, n'est pas, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été examinés par un autre expert-comptable.

Mallette¹

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, Canada
Septembre 2009

¹ CA auditeur permis n° 19905

La présentation de l'organisation

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a été la première unité autonome de service relevant du ministère des Transports du Québec (MTQ). Il gère un parc de quelque 7 931 véhicules et équipements connexes, dont 6 342 lui appartiennent, tandis que 1 589 sont entretenus et réparés selon une tarification horaire. Un réseau de 63 ateliers de mécanique répartis sur l'ensemble du territoire québécois relève également du CGER.

La mission, la vision, les objectifs généraux et les valeurs de l'organisation sont présentés dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Le comité consultatif

Dans le but de favoriser une gestion éclairée du CGER, un comité consultatif doit conseiller le sous-ministre quant aux cibles et aux objectifs annuels à fixer. Il doit également fournir son avis sur le plan d'action et les résultats atteints par le CGER. Nommés par le sous-ministre des Transports, les membres de ce comité sont des représentants de l'industrie de la fabrication et de la gestion d'équipement roulant, de la clientèle et du personnel. Le directeur du CGER participe aux délibérations du comité consultatif. En 2008-2009, ce dernier était formé des membres suivants :

RONALD COQUELIN, conseiller au Service des relations de travail et de la défense des services publics, Syndicat de la fonction publique du Québec;

LOUIS FERLAND, directeur de l'Estrie, MTQ;

MICHEL DUMAS, chef du Service des transports, Sûreté du Québec;

GUY CHARBONNEAU, directeur du matériel roulant et des ateliers, Ville de Montréal;

JEAN ROBITAILLE, directeur général, Kenworth Montréal.

La rencontre du comité consultatif 2008

Le 13 juin 2008, le directeur du CGER rencontrait les membres du comité consultatif pour leur présenter les résultats atteints au regard du Plan d'action 2007-2008 ainsi que les objectifs et les indicateurs prévus dans le Plan d'action 2008-2009. Les membres ont été satisfaits des résultats que le CGER a obtenus au cours de la dernière année. Les commentaires concernant le Plan d'action 2008-2009 ont principalement porté sur les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces efforts ont été jugés intéressants et très pertinents dans un contexte de développement durable.

La structure de l'organisation et les ressources humaines

Le CGER est composé d'un centre administratif situé à Québec et de 63 ateliers de mécanique répartis dans 16 zones d'exploitation régionale. Une clientèle répartie dans l'ensemble du Québec peut donc bénéficier des services du CGER. La carte des régions où le CGER offre ses services se trouve dans la rubrique « Ateliers de mécanique » de son site Internet au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Le CGER compte 466 employés, dont plus de 300 travaillent dans les ateliers de mécanique. Le personnel du centre administratif et des bureaux régionaux comprend des gestionnaires, des professionnels, dont les ingénieurs et les conseillers à la clientèle, ainsi que des employés de bureau.



Nos quelque 260 mécaniciens possèdent une expertise en matière d'entretien et de réparation de tout type d'équipement.

Effectif du Centre de gestion de l'équipement roulant selon la catégorie d'emploi au 31 mars 2009

| Catégorie d'emploi | Effectif | | | | | | | |
|---------------------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Permanent | | Occasionnel | | Total | | % | |
| | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 |
| Cadres | 31 | 32 | 0 | 2 | 31 | 34 | 7,01 | 7,30 |
| Professionnels | 17 | 18 | 8 | 9 | 25 | 27 | 5,66 | 5,79 |
| Techniciens | 34 | 32 | 10 | 11 | 44 | 43 | 9,96 | 9,23 |
| Personnel de bureau | 21 | 20 | 24 | 30 | 45 | 50 | 10,18 | 10,73 |
| Ouvriers | 99 | 85 | 198 | 227 | 297 | 312 | 67,19 | 66,95 |
| TOTAL | 202 | 187 | 240 | 279 | 442 | 466 | 100 | 100 |

Effectif du Centre de gestion de l'équipement roulant par région administrative au 31 mars 2009

| Région | Total | |
|---|------------|------------|
| | 2008 | 2009 |
| Zone de l'Est-de-l'Abitibi | 16 | 17 |
| Zone de l'Ouest-de-l'Abitibi-Témiscamingue | 23 | 24 |
| Zone du Bas-Saint-Laurent | 20 | 18 |
| Zone de la Chaudière-Appalaches | 26 | 24 |
| Zone du Centre-du-Québec | 15 | 18 |
| Zone de la Côte-Nord | 13 | 15 |
| Zone de l'Estrie | 20 | 19 |
| Zone de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 17 | 17 |
| Zone des Laurentides-Lanaudière | 25 | 30 |
| Zone de la Mauricie | 25 | 26 |
| Zone de l'Est-de-la-Montérégie | 13 | 12 |
| Zone de l'Ouest-de-la-Montérégie | 18 | 23 |
| Zone de Montréal | 43 | 40 |
| Zone de l'Outaouais | 9 | 10 |
| Zone de Québec | 49 | 47 |
| Zone du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau | 18 | 17 |
| Centre administratif ¹ | 92 | 109 |
| TOTAL | 442 | 466 |

1. L'augmentation du nombre d'employés au centre administratif est notamment due à la création d'un secteur dédié à l'implantation du nouveau système informatique de mission du CGER, GUIDE TI, et à la formation des employés à ce sujet, à la création d'un bureau de projet concernant la télémétrie véhiculaire et au regroupement de 17 employés en préretraite dans un centre de responsabilité du centre administratif.

Effectif du Centre de gestion de l'équipement roulant par catégorie d'emploi et selon le sexe au 31 mars 2009

| Catégorie d'emploi | Effectif | | | | | |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|------------|
| | Femmes | | Hommes | | TOTAL | |
| | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 |
| Cadres | 0 | 0 | 31 | 34 | 31 | 34 |
| Fonctionnaires | 49 | 56 | 40 | 37 | 89 | 93 |
| Ouvriers | 0 | 1 | 297 | 311 | 297 | 312 |
| Professionnels | 9 | 10 | 16 | 17 | 25 | 27 |
| TOTAL | 58 | 67 | 384 | 399 | 442 | 466 |
| POURCENTAGE (%) | 13,12 | 14,38 | 86,88 | 85,62 | 100 | 100 |

Des tableaux présentant l'effectif du CGER selon d'autres critères se trouvent à la section « Profil des ressources humaines » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca. L'organigramme du Centre de gestion de l'équipement roulant figure au même endroit.

Les faits saillants

La conclusion du dossier de privatisation

En juin 2008, au terme des travaux menés afin d'établir la faisabilité de différents scénarios de privatisation du CGER, le ministère des Transports du Québec a décidé de mettre fin à ce projet. Le CGER peut ainsi poursuivre ses activités.

L'autorisation du Conseil du trésor concernant la mise en place d'un système de télémétrie véhiculaire

En novembre 2008, le Conseil du trésor a autorisé le CGER à implanter la télémétrie véhiculaire pour l'ensemble de son parc de véhicules routiers, et ce, conformément à la Directive sur la gestion des ressources informationnelles.

L'étude de balisage en gestion de parc de véhicules

En décembre 2008, la firme Raymond Chabot Grant Thornton a réalisé une étude de balisage en gestion de parc de véhicules. Demandée par Hydro-Québec, cette étude a permis de comparer les principaux indicateurs liés à la gestion du parc de véhicules de différentes organisations semblables. Les données présentées dans cette étude démontrent que le CGER occupe une position avantageuse par rapport aux autres participants.

L'intégration de plusieurs produits environnementaux

Le CGER maintient une veille environnementale en intégrant de nouvelles technologies qui ont des effets directs sur la diminution de la consommation de carburant ou sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2008-2009, plusieurs technologies ont été expérimentées ou intégrées dans le parc du CGER, notamment des épandeurs en acier inoxydable, des cylindres hydrauliques à tige nitrurée, des garde-boue faits de matériaux recyclés et des systèmes limiteurs de ralenti. Aussi, le CGER possède un parc de 174 véhicules hybrides.



Le CGER a fait l'acquisition d'épandeurs en acier inoxydable pour mise en service avec les camions de déneigement neufs.

Le profil de la clientèle 2008-2009 pour chacun des produits et services

Les produits et services offerts par le CGER sont la location clés en main, la réparation et l'entretien de véhicules selon une tarification horaire, l'analyse en gestion de parc de véhicules, la formation des conducteurs et la fourniture de carburant.

La description de chacun des produits et services se trouve dans la rubrique « Produits et services » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La location clés en main de véhicules et d'équipements connexes

La location à long terme

Au 31 mars 2009, un total de 389 ententes de service de location clés en main avaient été conclues, dont 224 avec des ministères et des organismes autres que le ministère des Transports du Québec et le secteur municipal. Ces ententes représentaient, à la même date, 5 532 véhicules et équipements connexes. En 2008-2009, le revenu annuel résultant de la location clés en main a atteint 68 759 145 \$, y inclus la location à court terme.

Clientèle pour la location clés en main selon l'année

| Type d'organisation (nombre) | 2006-2007 | | 2007-2008 | | 2008-2009 | |
|---|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
| | Ententes | Véhicules | Ententes | Véhicules | Ententes | Véhicules |
| Ministère des Transports (1) | 101 | 3 280 | 103 | 3 306 | 102 | 3 503 |
| Autres ministères (19) | 118 | 477 | 140 | 486 | 156 | 530 |
| Organismes (18) | 27 | 148 | 31 | 174 | 31 | 188 |
| Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (24) | 23 | 98 | 26 | 119 | 26 | 125 |
| Organismes liés au réseau de l'éducation (9) | 12 | 35 | 12 | 28 | 11 | 25 |
| Organismes municipaux (8) | 8 | 16 | 9 | 15 | 7 | 13 |
| Municipalités (56) | 47 | 827 | 45 | 916 | 56 | 1 148 |
| TOTAL (135) | 336 | 4 881 | 366 | 5 044 | 389 | 5 532 |

Un tableau présentant chacun des clients du CGER se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La location à court terme

Clientèle pour la location à court terme selon l'année

| Type d'organisation (nombre) | 2006-2007 | | 2007-2008 | | 2008-2009 | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Ententes | Véhicules | Ententes | Véhicules | Ententes | Véhicules |
| Ministère des Transports (1) | 63 | 299 | 72 | 336 | 71 | 397 |
| Autres ministères (8) | 9 | 15 | 11 | 23 | 12 | 19 |
| Organismes (6) | 6 | 14 | 3 | 6 | 5 | 8 |
| Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (7) | 2 | 3 | 6 | 7 | 5 | 5 |
| Organismes liés au réseau de l'éducation (4) | 3 | 6 | 2 | 3 | 2 | 3 |
| Organismes municipaux (2) | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 |
| Municipalités (32) | 23 | 138 | 21 | 137 | 24 | 163 |
| TOTAL (60) | 107 | 476 | 116 | 513 | 121 | 598 |

Un tableau présentant chacun des clients du CGER se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La réparation et l'entretien de véhicules selon une tarification horaire

Au 31 mars 2009, 3 830 véhicules et équipements connexes appartenant à divers ministères et organismes publics étaient enregistrés dans le système informatique de gestion de parc du CGER pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire. En 2008-2009, le Centre de gestion de l'équipement roulant a réparé et entretenu 1 589 véhicules et équipements connexes, pour une somme de 3 943 285 \$, y compris différents autres travaux effectués en atelier. Plusieurs clients de la location clés en main ont également fait appel à ce service pour apporter des ajouts ou des modifications à leurs véhicules et équipements, ce qui équivaut à une somme de 2 564 605 \$. Le service d'entretien et de réparation selon une tarification horaire a donc généré des revenus de 6 507 890 \$.

Clientèle pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire en fonction de l'année

| Type d'organisation (nombre) | Nombre de véhicules | | | | | |
|--|--|--------------------------|--|--------------------------|--|--------------------------|
| | 2006-2007 | | 2007-2008 | | 2008-2009 | |
| | Enregistrés dans le système d'information | Réparés ou entretenus | Enregistrés dans le système d'information | Réparés ou entretenus | Enregistrés dans le système d'information | Réparés ou entretenus |
| Ministère des Transports (1) | 140 | 85 | 174 | 87 | 335 | 104 |
| Autres ministères (10) | 886 | 517 | 978 | 519 | 1 055 | 488 |
| Organismes (14) | 1 836 | 846 | 3 236 | 957 | 1 617 | 584 |
| Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (8) | 12 | 14 | 22 | 17 | 29 | 23 |
| Organismes liés au réseau de l'éducation (7) | 227 | 81 | 241 | 59 | 264 | 54 |
| Organismes municipaux (6) | 51 | 97 | 55 | 21 | 62 | 23 |
| Municipalités (28) | 403 | 262 | 375 | 233 | 444 | 296 |
| Organismes fédéraux et amérindiens (4) | - | - | - | - | 24 | 17 |
| TOTAL (78) | 3 555 | 1 902 | 5 081 | 1 893 | 3 830 | 1 589 |

Un tableau présentant chacun des clients du CGER se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

L'analyse en gestion de parc de véhicules

En 2008-2009, le CGER a effectué une analyse partielle du parc de véhicules de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Cette analyse a généré des revenus de 4 000 \$.

De l'information supplémentaire sur ce service se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La formation des conducteurs

En 2008-2009, plusieurs unités du ministère des Transports, des municipalités et l'École Polytechnique de Montréal ont eu recours aux services de formation du CGER. Ce dernier a offert 17 types de cours à 526 participants. Les revenus découlant de la formation des conducteurs en 2008-2009 se sont élevés à 153 707 \$.

De l'information supplémentaire sur ce service et un tableau présentant les formations données en 2008-2009 ainsi que le nombre de participants qui les ont suivies se trouvent à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La fourniture de carburant

Consommation par type de carburant

| Type d'organisation (nombre) | Nombre de litres consommés | | | | | |
|---|----------------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | 2007-2008 | | | 2008-2009 | | |
| | Essence | Diesel | Total | Essence | Diesel | Total |
| Ministère des Transports (1) | 4 968 117 | 6 896 507 | 11 864 624 | 5 454 714 | 6 334 449 | 11 789 163 |
| Autres ministères (9) | 351 058 | 40 271 | 391 329 | 387 939 | 37 870 | 425 809 |
| Organismes (8) | 624 268 | 5 311 | 629 579 | 673 999 | 10 255 | 684 254 |
| Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (16) | 45 816 | 31 623 | 77 439 | 48 551 | 31 040 | 79 591 |
| Organismes liés au réseau de l'éducation (6) | 31 909 | 57 437 | 89 346 | 35 074 | 43 987 | 79 061 |
| Organismes municipaux (2) | 218 | - | 218 | 2 109 | - | 2 109 |
| Municipalités (6) | 133 621 | 237 668 | 371 289 | 129 608 | 236 677 | 366 285 |
| Consommation par le CGER (1) | 310 544 | 92 628 | 403 172 | 329 450 | 91 943 | 421 393 |
| TOTAL (49) | 6 465 551 | 7 361 445 | 13 826 996 | 7 061 444 | 6 786 221 | 13 847 665 |

De l'information supplémentaire sur ce service se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Les relations avec la clientèle

Le service à la clientèle

Afin d'assurer un service partout au Québec, le Service à la clientèle, composé principalement de conseillers à la clientèle, est présent à deux endroits : une équipe est située à Québec et l'autre, à Montréal. Le rôle des conseillers à la clientèle est de rencontrer les divers responsables des ministères et des organismes publics et de leur faire des recommandations quant à la gestion de leur parc et à leurs besoins en matière de véhicules et d'équipements connexes. La recherche de nouveaux clients et l'accroissement des ventes du CGER sont des responsabilités qui leur incombent également.

La gestion des plaintes

En 2008-2009, le CGER a reçu 21 plaintes, dont 6 ont été formulées verbalement.

| Description de la plainte | Nombre |
|--|-----------|
| Service de dépannage mécanique 1 888-314-CGER | 5 |
| Comportement du personnel | 4 |
| Qualité des travaux | 3 |
| Fonctionnement du système de distribution automatisé | 2 |
| Conformité des véhicules neufs livrés par le CGER | 1 |
| Accueil lors d'une visite | 1 |
| Présentation des nouveaux véhicules par les formateurs du CGER | 1 |
| Taux de location des véhicules | 1 |
| Efficacité des véhicules | 1 |
| Délai de livraison | 1 |
| Respect de la prise de rendez-vous | 1 |
| TOTAL | 21 |



Les conseillers à la clientèle sont toujours heureux de vous rencontrer et de discuter avec vous de vos besoins.

composant le 1 888 314-CGER, peu importe l'heure et l'endroit où il se trouve au Québec.

De l'information concernant le nombre d'appels reçus en 2008-2009 se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Il est à noter que 13 plaintes provenaient du ministère des Transports du Québec et 8, de clients d'autres ministères et organismes publics.

En ce qui a trait à l'engagement du CGER concernant le délai de réponse aux plaintes, les résultats se trouvent à la section « Réalisations 2008-2009 » du présent rapport annuel.

Le service de dépannage mécanique

Le CGER offre à sa clientèle un service de dépannage, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour toute réparation ou tout remorquage d'un véhicule ou d'un équipement connexe qu'il a mis en location. Le client n'a qu'à communiquer avec le service de dépannage du CGER en

La Déclaration de services à la clientèle

Le CGER s'est doté, le 1^{er} avril 2001, d'une déclaration de services à la clientèle. Mise à jour le 1^{er} avril 2007, elle exprime la volonté du CGER d'accorder la priorité à la qualité des produits et services qu'il offre, en plaçant le client au cœur de ses préoccupations. Cette déclaration confirme les principaux engagements du CGER envers sa clientèle. Ils sont le fruit d'une réflexion d'équipe et reflètent les besoins exprimés par les clients. Le CGER entend, par cette déclaration, répondre aux attentes de sa clientèle et indiquer de quelle manière il compte y parvenir.

Les engagements à ce chapitre figurent à la section « Déclaration de services à la clientèle » dans la rubrique « Produits et services » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Les résultats pour l'année 2008-2009 en ce qui a trait à ces engagements se trouvent à la section « Réalisations 2008-2009 » du présent document.

Le profil du parc de véhicules

Le parc total, qui comprend les véhicules en location, les véhicules en disponibilité, les véhicules pour le prêt et ceux utilisés par le CGER, comptait 6 342 unités au 31 mars 2009.

Parc de véhicules du Centre de gestion de l'équipement roulant au 31 mars 2009 par Super catégorie

| Super catégorie | Location au MTQ | | Location à d'autres clients | | Véhicules pour le prêt | | Véhicules en disponibilité | | Véhicules utilisés par le CGER | | TOTAL | |
|-------------------------|-----------------|--------------|-----------------------------|--------------|------------------------|------------|----------------------------|-------------|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 |
| Véhicule léger | 1 264 | 1 295 | 1 057 | 1 107 | 57 | 59 | 475 | 346 | 141 | 150 | 2 994 | 2 957 |
| Camion | 363 | 361 | 110 | 122 | 15 | 18 | 21 | 5 | 3 | 3 | 512 | 509 |
| Matériel-outil remorqué | 130 | 131 | 9 | 15 | 1 | 1 | 8 | 7 | 13 | 12 | 161 | 166 |
| Matériel remorqué | 232 | 219 | 32 | 33 | 0 | 0 | 14 | 12 | 2 | 2 | 280 | 266 |
| Véhicule-outil | 206 | 201 | 163 | 197 | 1 | 2 | 17 | 13 | 12 | 14 | 399 | 427 |
| Équipement | 1 057 | 1 243 | 345 | 522 | 51 | 68 | 115 | 81 | 7 | 14 | 1 575 | 1 928 |
| Matériel divers | 54 | 53 | 22 | 33 | 0 | 0 | 1 | 0 | 3 | 3 | 80 | 89 |
| TOTAL | 3 306 | 3 503 | 1 738 | 2 029 | 125 | 148 | 651* | 464* | 181** | 198** | 6 001 | 6 342 |

* Il est important de noter que la majorité des véhicules qui ont été loués à court terme en 2007-2008 et en 2008-2009 étaient en disponibilité au 31 mars de chaque année. Ces véhicules sont loués pour des périodes variant de 6 à 10 mois, normalement entre mai et novembre.

** Plusieurs unités, autres que les véhicules légers, sont partagées avec des clients pour échange de services.

Un tableau présentant plus d'information sur le profil du parc de véhicules se trouve à la section « Profil du parc de véhicules » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Le rajeunissement du parc de véhicules

Chaque année, le CGER détermine les véhicules à remplacer en raison de leur âge. Il accorde la priorité à certaines catégories essentielles à l'exécution des travaux, comme les camions de déneigement. L'état des véhicules dont le délai de remplacement approche est ensuite évalué, puis on établit un calendrier des achats. Les calculs de la durée de vie optimale ont été actualisés en 2003 pour la mesure du rajeunissement. L'année 2003-2004 devient donc l'année de référence.

Le tableau suivant présente le rajeunissement, au fil des ans, du parc de véhicules du ministère des Transports pour les principales catégories. Les véhicules pour le prêt, les véhicules en disponibilité et ceux utilisés par le CGER sont considérés comme faisant partie du parc du MTQ. La section « Acquisitions et ventes » du présent document indique les véhicules qui ont été remplacés en 2008-2009.

Rajeunissement du parc de véhicules du ministère des Transports au fil des ans, y compris les véhicules utilisés par le Centre de gestion de l'équipement roulant

| Catégorie | Âge moyen | | | Durée de vie optimale | Pourcentage des véhicules ayant dépassé leur durée de vie optimale (%) | | |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------------------|--|-----------|-----------|
| | 2003-2004 | 2007-2008 | 2008-2009 | | 2003-2004 | 2007-2008 | 2008-2009 |
| Automobile | 4,1 | 3,4 | 4,4 | 7 | 0,87 | 14,57 | 16,00 |
| Camionnette | 3,8 | 3,8 | 3,8 | 7 | 3,79 | 12,85 | 9,30 |
| Fourgonnette | 3,8 | 4,0 | 4,0 | 7 | 1,20 | 18,06 | 16,83 |
| Camion 6-roues | 6,3 | 7,7 | 8,0 | 15 | 1,86 | 3,37 | 4,12 |
| Camions 10-roues | 5,4 | 7,2 | 8,1 | 12 | 4,84 | 5,94 | 5,66 |
| Niveleuse | 8,1 | 8,6 | 9,0 | 15 | 20,00 | 3,13 | 3,45 |
| Chargeuse | 8,7 | 8,5 | 7,7 | 15 | 7,46 | 17,46 | 13,04 |
| Pelle | 6,8 | 8,9 | 8,9 | 18 | 7,69 | 0,00 | 0,00 |

Dans six catégories sur huit, l'âge moyen des véhicules a augmenté en 2008-2009 par rapport à 2003-2004, alors que pour la même période, le pourcentage des véhicules ayant dépassé leur durée de vie optimale est plus élevé également dans six catégories.

Les catégories du tableau ci-dessus regroupaient 2 403 véhicules en 2003-2004 et, de ce nombre, 3,2 % dépassaient leur durée de vie optimale. En 2008-2009, parmi les 2 339 véhicules, 11 % étaient dans la même situation. Cette proportion représente quand même une amélioration par rapport à 2007-2008, où 13 % des 2 437 véhicules dépassaient leur durée de vie optimale.

En plus des 6 342 unités que possède le CGER, 1 589 véhicules et équipements connexes appartenant à divers ministères et organismes publics ont été entretenus ou réparés dans les ateliers de mécanique du Centre de gestion de l'équipement roulant selon une tarification horaire. Au 31 mars 2009, un total de 3 830 véhicules et équipements connexes étaient enregistrés dans le système d'information de gestion de parc du CGER pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire. Le tableau ci-après présente la répartition de ces 1 589 unités par grande catégorie de véhicules.

Véhicules réparés et entretenus par le Centre de gestion de l'équipement roulant selon une tarification horaire au 31 mars 2009

| Super catégorie | Nombre de véhicules | |
|-------------------------|---------------------|--------------|
| | 2007-2008 | 2008-2009 |
| Véhicule léger | 1 420 | 1 168 |
| Camion | 72 | 63 |
| Matériel-outil remorqué | 43 | 47 |
| Matériel remorqué | 126 | 84 |
| Véhicule-outil | 82 | 88 |
| Équipement | 44 | 50 |
| Matériel divers | 105 | 89 |
| TOTAL | 1 892 | 1 589 |

Les acquisitions et ventes de véhicules

Les acquisitions

En 2008-2009, le CGER a acheté 765 véhicules et équipements connexes, dont la valeur totale se chiffre à 32 036 637 \$. De ce nombre, 361 ont été acquis pour le ministère des Transports du Québec, pour une somme de 13 193 422 \$. Au total, 108 unités (5 227 220 \$) ont servi à remplacer les véhicules et les équipements qui avaient dépassé leur durée de vie optimale, et 253 autres unités (7 966 202 \$) ont été achetées pour combler des besoins supplémentaires. Pour la somme de 18 843 215 \$, le CGER a également acquis 404 véhicules et équipements connexes pour d'autres ministères ou organismes publics. Les données du tableau ci-après indiquent les acquisitions réelles faites en 2008-2009 et les réparations capitalisables qui s'y rattachent.

Acquisitions de 2008-2009 selon la Super catégorie

| Super catégorie | Ministère des Transports | | Autres clients | | Total | |
|----------------------------|--------------------------|-------------------|----------------|-------------------|--------------|-------------------|
| | Acquisitions | Coût (\$) | Acquisitions | Coût (\$) | Acquisitions | Coût (\$) |
| Véhicule léger | 228 | 6 813 036 | 235 | 6 883 917 | 463 | 13 696 953 |
| Camion | 20 | 2 291 825 | 18 | 1 872 541 | 38 | 4 164 366 |
| Matériel-outil remorqué | 10 | 290 726 | 5 | 118 620 | 15 | 409 346 |
| Matériel remorqué | 11 | 157 774 | 2 | 24 223 | 13 | 181 997 |
| Véhicule-outil | 15 | 1 968 150 | 33 | 6 141 761 | 48 | 8 109 911 |
| Équipement | 75 | 1 661 632 | 87 | 2 275 695 | 162 | 3 937 327 |
| Matériel divers | 1 | 7 595 | 13 | 1 470 447 | 14 | 1 478 042 |
| Appareillage technologique | 1 | 2 684 | 11 | 56 011 | 12 | 58 695 |
| TOTAL | 361 | 13 193 422 | 404 | 18 843 215 | 765 | 32 036 637 |

D'autres tableaux présentant plus d'information sur les acquisitions de véhicules faites pour le MTQ et d'autres organismes publics par catégorie de véhicules se trouvent à la section « Profil du parc de véhicules » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.



Le CGER a fait l'acquisition de camions à chargement arrière pour la collecte des ordures.

Les nouveaux véhicules

Le CGER a acquis de nouveaux types de véhicules ou d'équipements en 2008-2009, notamment des épandeurs à sel en acier inoxydable, une nacelle remorquée, un écurer d'égoût remorqué et des camions à chargement arrière pour la collecte des ordures. Le CGER s'est également procuré plusieurs véhicules légers à motorisation hybride en 2008-2009.

Les ventes

En 2008-2009, le CGER a vendu 599 véhicules et équipements connexes, pour une somme nette de 2 490 454 \$. Ces unités ont été mises en vente parce qu'elles avaient dépassé leur durée de vie optimale ou parce que le kilométrage total excédait la valeur maximale à partir de laquelle des réparations majeures doivent être effectuées. De ce nombre, 571 ont été vendues dans des ventes aux enchères publiques qui ont rapporté 2 065 050 \$. Le CGER s'est également défait de 28 véhicules et équipements connexes à l'occasion d'autres ventes et d'appels d'offres, pour une somme de 425 404 \$.

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) gère sans frais les ventes aux enchères et les appels d'offres publics. Le CGER doit utiliser les services du CSPQ pour se défaire de ses biens. En 2008-2009, les revenus totaux générés par la vente de véhicules et d'équipements connexes, avant les 37 145 \$ de frais versés au Fonds consolidé du revenu pour les lots de moins de 1 000 \$, se chiffraient à 2 527 599 \$.

Des tableaux présentant plus d'information sur les revenus tirés de la vente de véhicules, sur l'âge des véhicules et sur le revenu moyen rapporté par certaines catégories vendues en 2008-2009 se trouvent à la section « Profil du parc de véhicules » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER au www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Les réalisations en 2008-2009

Dans son Plan d'action 2008-2009, le CGER s'est fixé 12 objectifs liés à des axes d'intervention et à 7 grandes orientations.

Synthèse des résultats obtenus pour les indicateurs 2008-2009

| Thème | Objectif | Cible | Résultat |
|--------------------------------------|--|---------------------------|--|
| Satisfaction de la clientèle | Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle | 94 % | 94 % |
| Volume d'affaires | Augmenter les revenus totaux du CGER | 4 000 000 \$ | 3 834 862 \$ |
| Mobilisation du personnel | Augmenter ou maintenir le taux de mobilisation du personnel | Aucune cible en 2008-2009 | Indicateur mesuré tous les deux ans. Le prochain sondage sur la mobilisation du personnel sera réalisé en 2009-2010. |
| Expertise et compétence du personnel | Consacrer un pourcentage de la masse salariale à la formation de l'ensemble du personnel | 2,5 % | 3,19 % |
| Compétitivité des tarifs de location | Maintenir les taux de location des équipements les plus représentatifs inférieurs à ceux du marché | 30 % | 36 % |
| Performance financière | Maintenir le niveau d'autofinancement | 100 % | 100,08 % |
| Performance opérationnelle | Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique semblable à la norme reconnue en Amérique du Nord | 80 % | 83,7 % |
| Contrôle des coûts d'exploitation | Obtenir un taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée* comparable au taux de variation des prix à la consommation | ≤ 0 % | - 1,73 % |
| Amélioration continue | Implanter la méthode Kaizen dans des ateliers de mécanique | 5 | 3 |
| Veille technologique | Intégrer au moins une innovation dans le domaine des véhicules favorisant le développement technologique | 1 | 1 |
| Développement durable | Installer dans des véhicules du parc du CGER un système de télémétrie véhiculaire | 500 | 0 |
| Veille environnementale | Intégrer de nouvelles technologies ou de nouveaux équipements favorisant le développement environnemental | 4 | 4 |

* Unité active équivalent temps plein

Les résultats détaillés pour les indicateurs 2008-2009

ORIENTATION I

POURSUIVRE LA QUALITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Satisfaction de la clientèle

| Objectif | Cible | Indicateur | Résultat | Écart |
|---|-------|---|----------|-------|
| Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle | 94 % | Pourcentage du taux de satisfaction de la clientèle | 94 % | - |

À l'automne 2008, le CGER effectuait un sondage auprès de sa clientèle. Cette dernière est constituée de clients qui ont signé une entente de service de location ou qui utilisent les services de réparation et d'entretien de véhicules selon une tarification horaire ainsi que de clients du produit formation.

Un questionnaire a été posté à 592 clients. De ce nombre, 252 l'ont rempli et retourné, ce qui a donné un taux de réponse de 43 %, comparativement à 38 % en 2006-2007. Parmi tous les répondants, 26 % étaient des clients du ministère des Transports, 68 % provenaient de différents ministères et organismes publics autres que le MTQ et 6 % n'ont pas précisé leur provenance. Le taux de réponse des clients du ministère des Transports a atteint 66 %, alors que celui des autres ministères et organismes publics s'est élevé à 38 %.

Le questionnaire comptait 61 questions mesurant le taux de satisfaction. Le taux de satisfaction global de la clientèle du CGER était de 94 %, comparativement à 95 % en 2006-2007. Pour les répondants du ministère des Transports, il se situait à 92 %, par rapport à 96 % pour ceux des autres ministères et organismes.

Le taux de satisfaction de la clientèle a été établi en additionnant d'abord le nombre de réponses dans les rubriques « très satisfait » et « satisfait » et en le divisant ensuite par le nombre total de réponses aux 61 questions, excluant les réponses « sans objet ».

Taux de satisfaction par produit et service

| Produits et services | Satisfaction | Satisfaction |
|--|---------------|---------------|
| | 2008-2009 (%) | 2006-2007 (%) |
| Location et gestion de parc de véhicules | 92 | 93 |
| Entretien, installation et réparation de véhicules | 95 | 95 |
| Distribution de carburant | 95 | 96 |
| Recherche et développement | 90 | 91 |
| Services de génie-conseil | 93 | 95 |
| Formation et évaluation des conducteurs | 97 | 95 |
| Communications du CGER | 95 | 97 |

Par rapport aux résultats du sondage de 2006-2007, on note une amélioration importante du taux de satisfaction pour certains **éléments** :

| | 2008-2009 (%) | 2006-2007 (%) |
|---|---------------|---------------|
| Qualité des changements de configuration des véhicules selon les besoins saisonniers | 96 | 92 |
| Disponibilité des véhicules pour l'été | 97 | 94 |
| Atteinte des objectifs du projet (recherche et développement)* | 88 | 82 |
| Délai entre la demande et la réponse (service de génie-conseil)* | 93 | 88 |
| Contenu de la formation (formation et évaluation des conducteurs) | 100 | 93 |
| Délai entre votre requête et la date à laquelle la formation a été donnée (formation et évaluation des conducteurs) | 100 | 96 |
| Présentation du formateur (formation et évaluation des conducteurs) | 100 | 89 |

* Même si la satisfaction à l'égard de ces éléments a augmenté, la cible de 94 % n'a pas été atteinte.

D'autres éléments ont obtenu une cote inférieure à celle de 2006-2007, en plus de ne pas avoir atteint la cible de 94 % de taux de satisfaction. Le CGER devra par conséquent revoir ses façons de faire concernant ces éléments.

| | 2008-2009 (%) | 2006-2007 (%) |
|--|---------------|---------------|
| Délai de livraison des véhicules légers | 82 | 88 |
| Délai de livraison des véhicules lourds | 69 | 74 |
| Disponibilité des véhicules pour l'hiver | 92 | 95 |
| Présentation des nouveaux véhicules par les formateurs du CGER (location et gestion de parc) | 86 | 94 |
| Fonctionnement du système de distribution automatisé | 85 | 94 |
| Respect des idées (recherche et développement)* | 88 | 96 |
| Service reçu (service de génie-conseil)* | 93 | 100 |
| Exactitude des renseignements paraissant sur vos factures | 89 | 95 |
| Rapidité du personnel à traiter vos plaintes | 92 | 97 |

* Pour les sections « Recherche et développement » et « Service de génie-conseil », seulement 27 personnes ont répondu. Ainsi, il existe une importante variation dans le taux de réponse. En effet, une seule personne insatisfaite équivaut à une diminution de 4 % du taux de satisfaction.

Ce sondage sur la satisfaction de la clientèle a permis au CGER de recueillir quelque 368 commentaires et suggestions. Le Centre de gestion de l'équipement roulant privilégie cet outil pour corriger et améliorer ses façons de faire.

ORIENTATION 2**DEVENIR LE GESTIONNAIRE DE PARC DE VÉHICULES DES ORGANISMES PUBLICS****Volume d'affaires**

| Objectif | Cible | Indicateur | Résultat | Écart |
|--------------------------------------|--------------|--|--------------|--------------|
| Augmenter les revenus totaux du CGER | 4 000 000 \$ | Revenus totaux de plus qu'en 2007-2008 | 3 834 862 \$ | - 165 138 \$ |

Le tableau ci-dessous présente les revenus totaux pour 2007-2008 et 2008-2009 :

Revenus au 31 mars

| | 2009 (\$) | 2008 (\$) |
|---|-------------------|-------------------|
| Locations | 68 759 145 | 64 314 387 |
| Réparations | 6 548 876 | 6 668 251 |
| Carburant | 13 816 367 | 13 020 685 |
| Contributions du gouvernement du Québec | 681 215 | 572 529 |
| Autres revenus | 2 968 939 | 4 363 828 |
| TOTAL | 92 774 542 | 88 939 680 |

L'augmentation des revenus en 2008-2009 s'élève à 3 834 862 \$. Elle est obtenue en soustrayant les revenus totaux de 2007-2008 de ceux de 2008-2009 (92 774 542 \$ - 88 939 680 \$).

ORIENTATION 3**PROMOUVOIR L'ACTION RESPONSABLE DE TOUS LES EMPLOYÉS
POUR QU'ILS CONTRIBUENT À LA RÉUSSITE DU CGER****Mobilisation du personnel**

| Objectif | Cible | Indicateur | Résultat | Écart |
|---|---------------------------|--|----------|-------|
| Augmenter ou maintenir le taux de mobilisation du personnel | Aucune cible en 2008-2009 | Pourcentage de mobilisation du personnel | - | - |

Cet indicateur est mesuré tous les deux ans.

Expertise et compétence du personnel

| Objectif | Cible | Indicateur | Résultat | Écart |
|--|-------|---|----------|----------|
| Consacrer un pourcentage de la masse salariale à la formation de l'ensemble du personnel | 2,5 % | Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation | 3,19 % | + 0,69 % |

Pour calculer le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation, il faut comptabiliser les coûts directs et indirects liés à la formation de l'ensemble du personnel et diviser cette somme par la masse salariale du CGER. Les coûts directs correspondent notamment aux frais d'inscription, aux contrats de service de formation, aux salaires des formateurs et à leurs frais de déplacement. Les salaires des employés, le salaire des personnes qui travaillent à la réalisation du plan de développement, les frais de déplacement et les divers autres frais relatifs à la formation constituent, quant à eux, les coûts indirects.

En 2008-2009, une somme de 677 838 \$ a été consacrée à la formation du personnel, sur une masse salariale totale de 21 261 671 \$, ce qui représente 3,19 % de la masse salariale. Les coûts associés à la formation se répartissent de la manière suivante :

| Type de formation | Coût (\$) | % |
|--|----------------|---------------|
| Informatique | | |
| Bureautique, informatique, système de gestion de parc de véhicules (GUIDE) | 145 058 | 21,40 |
| Formation technique | | |
| Mécanique | 293 043 | 43,24 |
| Santé et sécurité au travail | 16 829 | 2,48 |
| Sciences de l'administration | | |
| Gestion | 46 121 | 6,80 |
| Administration, marketing, communication, divers | 176 787 | 26,08 |
| TOTAL | 677 838 | 100,00 |

Au cours de l'année 2008-2009, le CGER a misé sur le maintien de la veille technologique. Afin d'offrir un meilleur service à la clientèle, il a consacré 43,24 % de ses activités de formation au développement des habiletés techniques en mécanique, comme il l'avait prévu dans son plan d'action annuel.

ORIENTATION 4
ÊTRE UN GESTIONNAIRE DE PARC RECONNU POUR SON EFFICIENCE
ET SA RENTABILITÉ

Compétitivité des tarifs de location

| Objectif | Cible | Indicateur | Résultat | Écart |
|--|-------|--|----------|-------|
| Maintenir les taux de location des équipements les plus représentatifs inférieurs à ceux du marché | 30 % | Pourcentage d'écart inférieur entre les taux du CGER et ceux du marché | 36 % | 6 % |

Pour vérifier la compétitivité de ses tarifs, le CGER a comparé ses taux de location avec ceux du marché pour quatre catégories de véhicules légers (catégories les plus demandées). À cette fin, il a retenu les fournisseurs inscrits au répertoire *Location de véhicules automobiles, liste des fournisseurs* qui offraient les plus bas tarifs dans les 59 subdivisions administratives du ministère des Transports.

Le tableau ci-dessous montre que, en moyenne, les taux de location à long terme du CGER ont été inférieurs de 36 % à ceux du marché en 2008-2009. Il établit également une comparaison avec l'année précédente.

| Type de véhicule | Taux moyen du marché (\$) | | Taux du CGER (\$) | | Écart (\$) | | Écart (%) | |
|---|---------------------------|--------------|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2007 2008 | 2008 2009 | 2007 2008 | 2008 2009 | 2007 2008 | 2008 2009 | 2007 2008 | 2008 2009 |
| Véhicule de tourisme | 895 | 906 | 556 | 604 | 339 | 302 | 38 | 33 |
| Camionnette 0,5 tonne, 4 x 2 | 1 088 | 1 118 | 871 | 690 | 217 | 428 | 20 | 38 |
| Camionnette à 4 portières, 1 tonne, 4 x 2 | 1 261 | 1 285 | 965 | 861 | 296 | 424 | 23 | 33 |
| Fourgonnette compacte | 1 110 | 1 152 | 694 | 720 | 416 | 432 | 37 | 37 |
| MOYENNE (%) | | | | | | | 30 | 36 |

Bien que, dans l'ensemble, le contrat du CGER et l'offre permanente couvrent les mêmes dépenses en ce qui a trait à la possession et au fonctionnement du véhicule, certains éléments diffèrent. Cette situation peut expliquer en partie l'écart entre les tarifs, comme le démontre le tableau suivant :

| Éléments | Offre permanente | CGER |
|--|---|---|
| Âge des véhicules pour l'année 2008-2009 | Véhicules de 2006 ou plus récents, en bon état et fonctionnel en tout temps | Véhicules en bon état et fonctionnels en tout temps. Évalués selon une durée totale de location variant entre 2 et 7 ans en fonction du kilométrage parcouru annuellement |
| Période de location | Mensuelle | Au minimum 12 mois, renouvelable |
| Pneus d'hiver | Coût additionnel de 115 \$ par mois | Compris dans le taux du CGER |
| Kilométrage | Kilométrage illimité | Kilométrage excédant 35 000 km* facturé selon un taux variant de 0,18 \$ à 0,52 \$ par kilomètre selon la catégorie |
| Identification visuelle des véhicules | Coût additionnel | Comprise dans le tarif du CGER |
| Fourniture de lave-glace | Non comprise | Gratuite pour les usagers des sites de ravitaillement en carburant du CGER |
| Marge de profit | Comprise dans le taux | Aucune marge de profit, car le CGER est sans but lucratif |

* On considère que 80 % des véhicules légers du CGER parcourent 35 000 km et moins par année.

Le produit diffère sur quelques points, mais l'écart demeure important. En outre, les taux de location du CGER sont très compétitifs, d'autant plus que l'offre permanente permettrait de réaliser des économies de 30 % par rapport au prix du marché (voir la page 1 du répertoire).

Le principal objectif du CGER est de développer la mise en marché de son produit « location clés en main de véhicules à long terme ». Ce produit répond aux besoins de la majorité des clients du CGER et lui permet de maintenir une organisation efficace et efficiente. Certains clients ont cependant besoin de louer des véhicules à court terme pour leurs activités saisonnières. Afin de répondre à leur demande, le CGER a décidé d'offrir quelques catégories de véhicules en location à court terme (au moins six mois).

On a également comparé les taux de location à court terme avec ceux du marché, par rapport aux mêmes fournisseurs et aux mêmes catégories que pour la location à long terme, sauf pour la camionnette quatre portières, qui n'est pas disponible en location à court terme au CGER. Il est à noter que les fournisseurs privés ont les mêmes taux de location à court terme, mais que la tarification du CGER est plus élevée. Le tableau ci-dessous montre que, malgré cette différence, les taux de location à court terme du Centre de gestion de l'équipement roulant ont été inférieurs de 13 % en moyenne à ceux du marché en 2008-2009.

| Type de véhicule | Taux moyen du marché (\$) | Taux du CGER (\$) | Écart (\$) | Écart (%) |
|---|---------------------------|-------------------|------------|-----------|
| Véhicule de tourisme | 906 | 814 | 92 | 10 |
| Camionnette 0,5 tonne, 4 x 2 | 1 118 | 1 002 | 116 | 10 |
| Camionnette à 4 portières, 1 tonne, 4 x 2 | 1 285 | nd | | |
| Fourgonnette compacte | 1 152 | 955 | 197 | 17 |
| MOYENNE (%) | | | | 13 |

En comparant la tarification des véhicules lourds, on constate qu'il existe plusieurs différences entre l'offre du CGER et celle du secteur privé. Diverses hypothèses doivent donc être étudiées, comme la composition des équipements et la durée d'utilisation. Compte tenu du manque de données à ces sujets, il est difficile de comparer les taux de location pour ce type de véhicule.

Performance financière

| Objectif | Cible | Indicateur | Résultat | Écart |
|---------------------------------------|-------|-------------------------------|----------|----------|
| Maintenir le niveau d'autofinancement | 100 % | Pourcentage d'autofinancement | 100,08 % | + 0,08 % |

Les revenus autonomes du CGER pour 2008-2009 s'élèvent à 92 774 542 \$, tandis que les dépenses se chiffrent à 92 702 327 \$, ce qui représente un taux d'autofinancement de 100,08 %.

ORIENTATION 5 ASSURER UNE GESTION EFFICACE DES ATELIERS DE MÉCANIQUE

Performance opérationnelle

| Objectif | Cible | Indicateur | Résultat | Écart |
|---|-------|---|---------------------|---------|
| Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique semblable à la norme reconnue en Amérique du Nord | 80 % | Pourcentage de productivité des ateliers de mécanique | 83,7 % ² | + 3,7 % |

Le taux de productivité des ateliers de mécanique du CGER correspond aux heures productives travaillées par les employés de ces ateliers, divisées par les heures productives potentielles effectuées par ces mêmes employés. En 2008-2009, le nombre d'heures productives travaillées s'élève à 362 731 heures.

Les heures productives potentielles, quant à elles, s'obtiennent en multipliant le nombre d'employés à temps complet (ETC) travaillant dans les ateliers de mécanique par 1 500 heures productives potentielles pour une année, ce qui correspond à 433 455 heures productives potentielles pour 2008-2009. Le résultat des heures productives travaillées divisées par les heures productives potentielles atteint 83,7 %.

Contrôle des coûts d'exploitation

| Objectif | Cible | Indicateur | Résultat |
|--|-------|--|----------|
| Obtenir un taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée* comparable au taux de variation des prix à la consommation | ≤ 0 % | Pourcentage d'écart entre le taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée* et le taux de variation des prix à la consommation | - 1,73 % |

* Unité active équivalent temps plein

On obtient le pourcentage d'augmentation des coûts d'exploitation par unité active équivalent temps plein en soustrayant le coût d'exploitation par unité active équivalent temps plein de l'année 2007-2008 (6 588 \$) de celui de l'année 2008-2009 (6 553 \$), puis en divisant ce nombre par le coût d'exploitation par unité active équivalent temps plein de l'année 2007-2008 (6 588 \$).

Le taux d'augmentation du coût d'exploitation par unité active équivalent temps plein du CGER en 2008-2009 s'élève donc à - 0,53 %. Selon Statistique Canada, le taux de variation des prix à la consommation se situe à 1,2 % pour la même période, ce qui donne un résultat de - 1,73 %.

² Pour les données de 2008-2009, la méthode de calcul des heures productives potentielles a été revue et ajustée afin de ne pas tenir compte des salaires des préretraités, et ce, dans le but de mieux refléter la réalité.

Amélioration continue

| Objectif | Cible | Indicateur | Résultat | Écart |
|--|-------|---|----------|-------|
| Implanter la méthode Kaizen dans des ateliers de mécanique | 5 | Nombre d'ateliers de mécanique où la méthode Kaizen a été implantée | 3 | -2 |

Cet indicateur a été introduit en 2008-2009 dans le but de réduire les coûts d'exploitation et d'améliorer la performance des processus opérationnels du CGER. Ce dernier désire implanter une démarche d'amélioration continue en suivant la méthode Kaizen. Le réaménagement de l'organisation du travail devrait permettre d'augmenter l'efficacité et l'efficience du service d'entretien et de réparation des véhicules.

Les trois ateliers où la méthode Kaizen a été mise en place sont ceux de Baie-Comeau, de Laurier-Station et de Trois-Rivières. Pour chacun de ces ateliers, il y a eu :

- présentation de la méthode et des activités Kaizen au personnel;
- préparation d'un plan d'action et d'un plan d'aménagement;
- réalisation complète du plan d'action.

En 2008-2009, le CGER a entrepris l'implantation de la méthode dans quatre autres ateliers de mécanique, à savoir ceux de Chicoutimi, de Vaudreuil, de Saint-Jérôme et de Matane. Des éléments extérieurs et indépendants de la volonté du CGER n'ont pas permis de mener le projet à terme.

Pour atteindre la cible prévue, le CGER n'a pas fait appel à une firme externe. Un membre du personnel du CGER a été nommé responsable du dossier Kaizen et a reçu une formation à l'externe dans ce domaine.

ORIENTATION 6 MAINTENIR UNE VEILLE TECHNOLOGIQUE

Veille technologique

| Objectif | Cible | Indicateur | Résultat | Écart |
|--|-------|--|----------|-------|
| Intégrer au moins une innovation dans le domaine des véhicules favorisant le développement technologique | 1 | Intégration d'une innovation dans le domaine des véhicules favorisant le développement technologique | 1 | 0 |

Le CGER veut suivre l'évolution des technologies dans le domaine de l'automobile et de la machinerie lourde. Pour ce faire, il désire continuer à réaliser des projets-pilotes faisant appel à de nouvelles technologies, favorisant ainsi l'intégration d'innovations dans son parc. À cette fin, le CGER a intégré, au cours de l'année 2008-2009, de nouvelles technologies de signalisation pour les équipements de déneigement.

Pour augmenter la sécurité des activités de déneigement, des feux ont été installés à l'arrière des camions, sur les bennes et à l'arrière des ailes des chasse-neige. Utilisant la technologie DEL, ces feux améliorent grandement la visibilité des camions par l'arrière lors de précipitations hivernales.

On a également ajouté des feux rotatifs à l'ensemble des camions du CGER et repositionné la flèche de signalisation afin d'en augmenter sa visibilité.



Au cours de l'année 2008-2009, le CGER a intégré de nouvelles technologies de signalisation pour les équipements de déneigement.

ORIENTATION 7
ASSURER LA MISE EN PLACE DE
MÉCANISMES S'INTÉGRANT À LA
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développement durable

| Objectif | Cible | Indicateur | Résultat | Écart |
|---|-------|---|----------|-------|
| Installer dans des véhicules du parc du CGER un système de télémétrie véhiculaire | 500 | Implantation d'un système de télémétrie véhiculaire dans certains véhicules du parc du CGER | 0 | - 500 |

La cible concernant l'installation de systèmes de télémétrie véhiculaire n'a pas été atteinte puisque le CGER a obtenu l'autorisation du Conseil du trésor en novembre 2008. L'appel d'offres pour obtenir les services d'un fournisseur dans ce domaine a été lancé à l'hiver 2009.

Le projet de télémétrie véhiculaire

Le CGER a défini les fonctionnalités de l'unité de télémétrie à installer sur ses véhicules. Elle doit permettre de mesurer notamment la performance d'un véhicule (consommation de carburant, distances parcourues, etc.) et de connaître le comportement routier du conducteur (accélérations excessives, ralentis prolongés, etc.). Cet outil de télémétrie aidera non seulement le gestionnaire à gérer les véhicules, mais aussi à orienter le comportement de ses conducteurs, ce qui aura sans doute une incidence directe sur la consommation de carburant et les émissions des gaz à effet de serre.

Le CGER compte 86 unités de télémétrie. Elles servent principalement à soutenir les opérations en matière de viabilité hivernale. Installée sur divers types de véhicules, surtout des camions de déneigement, cette technologie ne permet cependant pas de répondre aux objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable.

Dans le but de trouver un partenaire clé pour le déploiement de la technologie de télémétrie véhiculaire, le CGER a lancé un appel d'offres public à l'hiver 2009. Celui-ci définit un processus d'exécution d'un banc d'essai pour le plus bas soumissionnaire conforme. À la fin de l'année 2008-2009, ce processus n'était pas achevé.

Veille environnementale

| Objectif | Cible | Indicateur | Résultat | Écart |
|---|-------|--|----------|-------|
| Intégrer de nouvelles technologies ou de nouveaux équipements favorisant le développement environnemental | 4 | Intégration de technologies ou équipements favorisant le développement environnemental | 4 | 0 |

Le CGER tient à maintenir une veille environnementale en intégrant de nouvelles technologies ayant des effets directs sur la diminution de la consommation de carburant ou des émissions de gaz à effet de serre. Il veut suivre de près l'évolution des nouvelles technologies hautement environnementales. Pour ce faire, durant l'année 2008-2009, le CGER a intégré les technologies suivantes à son parc de véhicules :

Les épandeurs en acier inoxydable

Le CGER a acquis des épandeurs en acier inoxydable qu'il a installés sur les camions de déneigement neufs. Ces épandeurs présentent des avantages environnementaux en comparaison avec les épandeurs qui sont peints. En effet, puisqu'ils ne requièrent pas de revêtement de finition, ils réduisent les émissions de gaz à effet de serre. On estime que ces épandeurs auront une durée de vie plus longue et qu'ils nécessiteront moins d'entretien.

Les cylindres hydrauliques à tige nitrurée

Au cours de l'année 2008-2009, le CGER a commencé à acheter des cylindres hydrauliques pour ses équipements de déneigement munis d'une tige faisant appel à un procédé de nitruration. Ce procédé est un traitement de surface qui élimine le procédé de chromage traditionnel. Il présente des avantages environnementaux, notamment sur le plan de la gestion des résidus produits, tout en étant aussi performant, sinon plus, que le procédé utilisant le chrome.

Les garde-boue faits de matériaux recyclés

La grande majorité des camions lourds que la clientèle du CGER utilise possède des garde-boue en caoutchouc. En 2008-2009 sont apparus sur le marché des garde-boue en caoutchouc recyclé. Tous les équipements neufs du CGER sont munis de ces garde-boue lorsque ces derniers sont offerts ou que les mécaniciens exécutent des remplacements sur d'anciens modèles de camions. Des ententes d'approvisionnement sont sur le point d'être conclues.

Le système limiteur de ralenti

Après avoir effectué une période d'expérimentation en 2007-2008, le CGER travaille maintenant à mettre en marché un système électronique limitant les périodes de ralenti moteur. Celui-ci éteint automatiquement le moteur d'un véhicule tout en permettant le fonctionnement des accessoires électriques (flèche, feux rotatifs, etc.). Lorsque la tension de la batterie atteint un seuil critique, le système redémarre le véhicule afin de recharger la batterie et de maintenir le véhicule en état de marche. Ce système permettra d'importantes économies de carburant et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment pour la majorité des véhicules légers qui servent à entretenir le réseau routier.

Les résultats des engagements particuliers énoncés dans la Déclaration de services à la clientèle 2008-2009

ENGAGEMENT I

OFFRIR AU CLIENT UN SERVICE DE QUALITÉ DANS TOUS LES ATELIERS DE MÉCANIQUE. POUR CE FAIRE, RÉPONDRE AU CLIENT DE FAÇON COURTOISE ET ENTREtenir OU RÉPARER SON VÉHICULE DANS LES DÉLAIS CONVENUS.

Qualité du service en 2008-2009

| Nombre total de réparations et d'entretiens en 2008-2009 | Plaintes enregistrées en 2008-2009 concernant le service en ateliers | Résultat (%) |
|--|--|--------------|
| 87 045 | 10 | 99,99 |

Pour vérifier le respect de cet engagement, le CGER doit s'assurer que le service est courtois et que l'entretien ou la réparation du véhicule du client se fait dans les délais convenus. Il doit en même temps s'assurer qu'aucune plainte n'a été enregistrée au sujet de la qualité du service et du délai de réparation en 2008-2009 ni qu'aucune carte commentaire ne fait mention d'une mauvaise qualité du service. Les cartes commentaires sont disponibles seulement depuis le début de l'année 2008-2009. Donc, très peu de données sont disponibles pour la période couverte par ce rapport. En ce qui concerne les plaintes déposées en 2008-2009, dix d'entre elles se rattachent à cet engagement : fiabilité des véhicules (une plainte), qualité des travaux (trois plaintes), comportement du personnel (quatre plaintes), accueil lors d'une visite (une plainte) et délai entre la prise de rendez-vous et la réparation (une plainte).

ENGAGEMENT 2**FURNIR AU CLIENT UN VÉHICULE CONFORME À SES BESOINS ET AU MOMENT CONVENU AVEC LUI.**

Pour évaluer le respect de cet engagement, il faut additionner le nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées sur le bon de commande du client et diviser ce nombre par le nombre total de véhicules livrés en 2008-2009.

Le tableau ci-dessous présente le calcul effectué pour évaluer le respect de cet engagement et les résultats atteints en 2008-2009.

Nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées dans l'entente conclue avec le client en 2008-2009

| | Types de véhicules | | |
|---|--------------------------------|--------|--------------|
| | Lourds et équipements connexes | Légers | TOTAL |
| Nombre total de véhicules livrés | 225 | 572 | 797 |
| Nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications indiquées sur le bon de commande **** | 223 | 571 | 794* |
| Nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées sur le bon de commande | 203 | 539 | 742 |
| Pourcentage de conformité ¹ (%) | 90 | 94 | 93** |
| Nombre de véhicules livrés à la date indiquée sur le bon de commande et conformes aux spécifications de même que les véhicules non-conformes mais pour lesquels un véhicule de remplacement est prévu | 210 | 556 | 766 |
| Pourcentage de conformité, y compris les véhicules maintenus en état de fonctionnement en attendant celui commandé ² (%) | 93 | 97 | 96*** |

* Trois véhicules n'étaient pas conformes aux spécifications indiquées sur le bon de commande.

** On calcule ce pourcentage en divisant par 797 le nombre total de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées (742 véhicules).

*** On calcule ce pourcentage en divisant par 797 le nombre total de véhicules livrés à la date indiquée et conformes aux spécifications, y compris les véhicules maintenus en état de fonctionnement et les véhicules loués ou fournis par le CGER en attendant le véhicule commandé (766 véhicules).

**** La commande initiale peut être modifiée à la suite d'un accord entre le client et le CGER.

1 Le pourcentage de conformité se calcule en divisant le nombre total de véhicules livrés conformes aux attentes des clients par le nombre total de véhicules livrés.

2 Le pourcentage de conformité se calcule en divisant le nombre total de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées sur le bon de commande de même que les véhicules livrés non conformes mais pour lesquels un véhicule de remplacement est prévu par le nombre total de véhicules livrés.

Il est important de noter que le CGER ne peut pas contrôler toutes les étapes de l'achat et de la livraison des véhicules légers. La gestion de l'acquisition de ces véhicules ne relève pas du CGER. Ce dernier doit également composer avec les délais de livraison des fabricants.

ENGAGEMENT 3

FOURNIR UN SERVICE DE DÉPANNAGE 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7, POUR TOUTE RÉPARATION OU TOUT REMORQUAGE CONCERNANT UN VÉHICULE OU UN ÉQUIPEMENT CONNEXE LOUÉ AU CGER, ET CE, PAR L'ENTREMISE DE LA LIGNE 1 888 314-CGER.

Nombre de dépannages pour lesquels le service a été offert en 2008-2009

| Nombre total de dépannages | Plaintes enregistrées concernant ce service | Résultat (%) |
|----------------------------|---|--------------|
| 2 399 | 5 | 99,79 |

Pour vérifier le respect de cet engagement, il faut s'assurer que le service a été efficace 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et qu'aucune plainte n'a été enregistrée au sujet de l'absence de réponse et de prise en charge du service de dépannage en 2008-2009. Il s'avère que le CGER a reçu 3 plaintes pour le délai de la prise en charge et 2 plaintes pour la qualité du service en 2008-2009. Cependant, le CGER a respecté le délai de 2 heures dans le cas d'une plainte pour le délai de prise en charge. Le délai total du moment de l'appel à la prise en charge du fournisseur privé était de 1 heure 30.

ENGAGEMENT 4

RETOURNER UN APPEL DANS UN DÉLAI D'UN JOUR OUVRABLE SUIVANT LA RÉCEPTION D'UNE PLAINTÉ FORMULÉE VERBALEMENT. ENVOYER UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION DANS LES 10 JOURS OUVRABLES DANS LE CAS D'UNE PLAINTÉ ÉCRITE. DANS LES DEUX CAS, INDIQUER LE NOM D'UNE PERSONNE-RESSOURCE ET LE DÉLAI PRÉVU POUR LE TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ.

En ce qui concerne les plaintes verbales, le respect de cet engagement est évalué en divisant le nombre total de personnes qui ont été rappelées dans un délai d'un jour ouvrable ou moins par le nombre total de plaintes verbales. Quant aux plaintes écrites, il faut diviser le nombre total de plaintes pour lesquelles un accusé de réception a été envoyé dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins par le nombre total de plaintes écrites.

Le tableau ci-dessous présente le calcul effectué pour évaluer le respect de cet engagement ainsi que les résultats atteints en 2008-2009.

Nombre de plaintes pour lesquelles le délai de réponse a été respecté en 2008-2009

| Type de plainte | Nombre total de plaintes | Plaintes pour lesquelles l'accusé de réception a été envoyé dans les délais prévus | Résultat (%) |
|-----------------|--------------------------|--|--------------|
| Plainte écrite | 15 | 14 | 93 |
| Plainte verbale | 6 | 5 | 83 |

En ce qui a trait à l'engagement de donner le nom d'une personne-ressource et le délai prévu pour le traitement de la plainte, les informations n'ont pas pu être validées. Ces renseignements seront disponibles dès la prochaine année financière.

Des renseignements supplémentaires sur les plaintes enregistrées au CGER en 2008-2009 se trouvent à la section « Relations avec la clientèle » du présent document.

Les autres résultats

La section qui suit présente quelques méthodes de calcul dont le CGER s'est servi pour établir certains prix de revient et ratios administratifs.

Les coûts administratifs

Le ratio des dépenses administratives

| | 2008-2009 | 2007-2008 |
|---|-------------|-------------|
| Total des dépenses administratives du centre administratif (\$) | 6 652 951 | 5 780 415 |
| Total des dépenses du CGER (\$) | 92 702 327 | 88 903 810 |
| RÉSULTAT (%) | 7,18 | 6,50 |

La couverture des coûts administratifs

| | 2008-2009 | 2007-2008 |
|--|-------------|-------------|
| Total des dépenses administratives du centre administratif (\$) | 6 652 951 | 5 780 415 |
| Total des revenus de location et des revenus générés par les travaux à taux horaire (\$) | 75 308 021 | 70 982 638 |
| RÉSULTAT (%) | 8,83 | 8,14 |

Le prix de revient des ateliers de mécanique

| | 2008-2009 | 2007-2008 |
|--|--------------|--------------|
| Total des coûts imputables aux opérations (\$) | 29 660 770 | 27 900 403 |
| Nombre d'heures productives potentielles | 433 455 | 431 730 |
| RÉSULTAT (\$ l'heure) | 68,43 | 64,62 |

Le coût d'exploitation par unité pondérée

| | 2008-2009 | 2007-2008 |
|---|--------------|--------------|
| Coût des opérations d'entretien du parc du CGER (\$) | 38 132 841 | 35 634 486 |
| Nombre total des unités actives équivalent temps plein (\$) | 5 818,75* | 5 408,64* |
| RÉSULTAT (\$ par unité pondérée) | 6 553 | 6 588 |

* Voir l'indicateur concernant le contrôle des coûts d'exploitation.

Les dépenses administratives affectées aux opérations

| | 2008-2009 | 2007-2008 |
|---|--------------|--------------|
| Dépenses administratives affectées aux opérations (\$) | 3 246 615 | 3 216 227 |
| Nombre d'employés dans les ateliers de mécanique, les bureaux de zone et au centre d'appels | 357,97 | 354,12 |
| RÉSULTAT (\$ par employé) | 9 070 | 9 082 |

Les dépenses relatives aux pièces et aux réparations externes

| | 2008-2009 | 2007-2008 |
|--|-------------------|-------------------|
| Pièces (\$) | 9 176 789 | 10 632 745 |
| Réparations externes (\$) | 3 424 942 | 4 404 766 |
| Pièces et réparations externes capitalisées (\$) | 6 686 254 | 2 653 145 |
| TOTAL (\$) | 19 287 985 | 17 690 656 |

Dépenses relatives aux pièces et aux réparations externes par région

| | 2008-2009 (\$) | 2007-2008 (\$) |
|---|-------------------|-------------------|
| Est-de-l'Abitibi | 796 202 | 648 509 |
| Ouest-de-l'Abitibi-Témiscamingue | 1 300 825 | 1 086 890 |
| Bas-Saint-Laurent | 774 071 | 764 262 |
| Chaudière-Appalaches | 1 669 175 | 1 229 391 |
| Centre-du-Québec | 1 021 486 | 932 478 |
| Côte-Nord | 615 051 | 598 235 |
| Estrie | 1 079 475 | 1 024 434 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 848 145 | 739 002 |
| Laurentides-Lanaudière | 1 147 993 | 1 030 370 |
| Mauricie | 1 273 622 | 1 002 425 |
| Est-de-la-Montérégie | 664 189 | 725 907 |
| Ouest-de-la-Montérégie | 920 014 | 785 123 |
| Montréal | 2 750 995 | 2 461 138 |
| Outaouais | 625 289 | 506 429 |
| Québec | 1 893 208 | 2 056 544 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau | 933 369 | 878 553 |
| Centre administratif (y compris le centre d'appels) | 974 876 | 1 220 966 |
| TOTAL (\$) | 19 287 985 | 17 690 656 |

Le taux de location des véhicules et des équipements connexes

Une méthode de calcul a également été établie pour déterminer le taux de location de chaque catégorie de véhicules et d'équipements. Elle tient notamment compte des éléments suivants :

- le coût d'achat;
- les frais liés à l'achat;
- l'intérêt sur l'emprunt;
- la préparation du matériel;
- les assurances;
- l'identification visuelle;
- la valeur résiduelle;
- la vie économique du matériel;
- les coûts d'entretien et de réparation;
- l'immatriculation;
- les frais d'administration.

Après avoir considéré tous ces éléments et avant de fixer officiellement le taux de location, le CGER doit comparer ce taux avec ceux du marché.

Les perspectives pour 2009-2010

Le CGER est actuellement à la croisée des chemins et veut profiter de cette occasion pour revoir sa vision et ses stratégies afin de développer son plein potentiel. C'est ainsi que, au cours de la prochaine année, le CGER se dotera d'un plan stratégique et d'un plan d'affaires. Cette phase de positionnement stratégique et de consolidation de la prestation de services permettra au CGER de dégager les stratégies et les actions à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de devenir la référence en gestion de parc de véhicules au Québec et le partenaire d'affaires choisi par les organismes publics.

En matière de développement durable, le CGER se dotera d'un plan d'action environnemental afin de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux et de devenir un chef de file dans son domaine. Cette contribution exigera que le CGER réalise des travaux de veille technologique et des essais sur les produits et les équipements. Il devra également mettre en place des mécanismes de gestion assurant une utilisation efficace des équipements.

Très préoccupé par le développement durable, le CGER travaille actuellement sur le dossier d'une nouvelle technologie de télémétrie véhiculaire dont l'implantation débutera en 2009-2010. D'ici 2013, tous les véhicules du parc du CGER seront équipés de ce nouveau système, qui permettra la collecte, le transfert et le traitement de données produites par l'utilisation de ces véhicules. Cette technologie soutiendra, entre autres choses, les initiatives destinées à réduire la consommation de carburant des clients en fournissant des informations très pertinentes sur l'utilisation de leurs véhicules. Le CGER se fera bien sûr un devoir d'aider sa clientèle à trouver des pistes d'amélioration et l'assistera dans la mise en place des solutions.

Centre de gestion de
l'équipement roulant
États financiers 2008-2009

RÉSULTATS ET EXCÉDENT – NON VÉRIFIÉS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

| | 2009 | 2008 |
|--|-------------------|-------------------|
| REVENUS | | |
| Locations | 68 759 145 \$ | 64 314 387 \$ |
| Réparations | 6 548 876 | 6 668 251 |
| Carburant | 13 816 367 | 13 020 685 |
| Contributions du gouvernement (note 3) | 681 215 | 572 529 |
| Autres | 2 968 939 | 4 363 828 |
| | 92 774 542 | 88 939 680 |
| FRAIS D'EXPLOITATION (note 4) | | |
| Pièces | 17 639 669 | 16 289 884 |
| Carburant | 13 637 349 | 12 871 142 |
| Salaires et avantages sociaux | 17 406 098 | 16 245 533 |
| Loyers | 5 255 670 | 5 006 348 |
| | 53 938 786 | 50 412 907 |
| FRAIS D'ADMINISTRATION | | |
| Salaires et avantages sociaux | 4 996 940 | 4 755 709 |
| Loyers et entretien d'immeubles | 414 437 | 275 777 |
| Entretien informatique | 277 927 | 299 039 |
| Frais de bureau | 293 058 | 285 184 |
| Télécommunications | 610 730 | 590 665 |
| Déplacements | 1 080 475 | 841 244 |
| Contrats de service et honoraires professionnels | 263 338 | 375 736 |
| Publicité et marketing | 61 800 | 97 365 |
| Perfectionnement | 251 510 | 256 937 |
| Autres | 258 829 | 202 466 |
| | 8 509 044 | 7 980 122 |
| AMORTISSEMENTS, MOINS-VALUES ET PERTE SUR CESSION | | |
| Amortissement et moins-values du matériel roulant lourd | 11 870 109 | 10 932 514 |
| Amortissement et moins-values du matériel roulant léger | 8 828 750 | 8 734 986 |
| Amortissement des réservoirs et pompes | 322 924 | 259 943 |
| Amortissement des autres immobilisations corporelles | 480 849 | 414 006 |
| Amortissement des logiciels et du développement informatique | 1 719 595 | 2 428 579 |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | 527 449 | 598 339 |
| | 23 749 676 | 23 368 367 |
| FRAIS FINANCIERS | | |
| Intérêts sur marge de crédit | 947 550 | 1 626 180 |
| Intérêts sur dette à long terme | 5 405 630 | 5 366 144 |
| Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme | 136 534 | 134 878 |
| Intérêts et frais bancaires | 15 107 | 15 212 |
| | 6 504 821 | 7 142 414 |
| | 92 702 327 | 88 903 810 |
| BÉNÉFICE NET | 72 215 | 35 870 |
| EXCÉDENT au début | 429 627 | 393 757 |
| EXCÉDENT à la fin | 501 842 \$ | 429 627 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN – NON VÉRIFIÉ

AU 31 MARS 2009

| | 2009 | 2008 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 1 178 885 \$ | 2 662 218 \$ |
| Débiteurs (note 5) | 14 095 392 | 15 314 544 |
| Stocks (note 6) | 3 152 729 | 2 949 060 |
| Frais payés d'avance | 713 628 | 630 720 |
| Contributions recouvrables du gouvernement (note 7) | 331 000 | 401 000 |
| | 19 471 634 | 21 957 542 |
| Contributions recouvrables du gouvernement (note 7) | 1 683 308 | 1 963 308 |
| Immobilisations corporelles (note 8) | 152 027 356 | 140 358 704 |
| Frais d'émission de la dette à long terme | 650 901 | 595 935 |
| | 173 833 199 \$ | 164 875 489 \$ |
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et frais courus (note 10) | 14 290 562 \$ | 9 717 207 \$ |
| Versements sur dette à long terme (note 12) | 22 219 090 | 20 754 758 |
| | 36 509 652 | 30 471 965 |
| Revenus reportés | 3 028 394 | 3 045 169 |
| Contributions reportées du gouvernement | 3 060 969 | 3 253 184 |
| Avances du Fonds de financement (note 11) | 31 098 338 | 38 072 450 |
| Dette à long terme (note 12) | 99 634 004 | 89 603 094 |
| EXCÉDENT | 501 842 | 429 627 |
| | 173 833 199 \$ | 164 875 489 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Paul-Yvan Deschênes
Administrateur du Fonds



Michel Boivin
Sous-ministre des Transports

FLUX DE TRÉSORERIE – NON VÉRIFIÉS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

| | 2009 | 2008 |
|--|---------------------|---------------------|
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Bénéfice net | 72 215 \$ | 35 870 \$ |
| Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces | | |
| Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme | 136 534 | 134 878 |
| Amortissement et moins-values des immobilisations corporelles | 23 222 227 | 22 770 028 |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | 527 449 | 598 339 |
| Amortissement des revenus reportés | (826 684) | (816 208) |
| Amortissement des contributions reportées | (587 415) | (478 729) |
| | 22 544 326 | 22 244 178 |
| Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation | | |
| Débiteurs | 1 219 152 | 484 382 |
| Stocks | (203 669) | (192 431) |
| Frais payés d'avance | (82 908) | (69 651) |
| Contributions recouvrables du gouvernement | 350 000 | 159 000 |
| Créditeurs et frais courus | 4 573 355 | 155 197 |
| Revenus reportés | 809 908 | 221 340 |
| Contributions reportées | 395 200 | 465 200 |
| | 7 061 038 | 1 223 037 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 29 605 364 | 23 467 215 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (37 915 341) | (32 591 033) |
| Produit de cession d'immobilisations corporelles | 2 497 014 | 2 574 597 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | (35 418 327) | (30 016 436) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Frais d'émission de la dette à long terme | (191 500) | (202 992) |
| Émission de dette à long terme | 33 100 000 | 38 001 726 |
| Remboursement de la dette à long terme | (21 604 757) | (35 239 206) |
| Avances du Fonds de financement | (6 974 112) | 5 873 106 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | 4 329 631 | 8 432 634 |
| AUGMENTATION DE L'ENCAISSE | (1 483 333) | 1 883 413 |
| ENCAISSE au début | 2 662 218 | 778 805 |
| ENCAISSE à la fin | 1 178 885 \$ | 2 662 218 \$ |
| Intérêts payés au cours de l'exercice financier | 5 186 885 \$ | 5 516 078 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., c. M-28). Le Fonds est affecté au financement des activités de gestion de l'équipement roulant.

Les surplus accumulés sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise en priorité le *Manuel de l'ICCA* pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Stocks

Les stocks de pièces et de carburant sont évalués au moindre du prix coûtant et de leur valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Le 1^{er} avril 2008, le Fonds a apporté certaines modifications au taux annuel d'amortissement du matériel roulant léger; à la suite de la révision de la durée de vie probable de cette catégorie d'actif. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût. Le coût peut être constitué du coût direct de la main-d'œuvre capitalisé ainsi que d'autres coûts directs. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants et en tenant compte d'une valeur résiduelle exprimée en pourcentage du coût :

| | Durée de vie | Valeur résiduelle |
|--------------------------------------|---------------------|--------------------------|
| Matériel roulant et équipement lourd | 5, 10, 15 ans | 12 %, 15 % |
| Matériel roulant léger | 6 ans | 15 % |
| Réservoirs et pompes | 3 et 15 ans | — |
| Outillage | 10 ans | — |
| Équipements informatiques | 3 et 5 ans | — |
| Mobilier de bureau | 5 ans | — |
| Améliorations locatives | 5 ans | — |
| Logiciels | 3 ans | — |
| Développement informatique | 5 ans | — |

Avant le 1^{er} avril 2008, le matériel roulant léger était amorti sur une durée de vie utile de 5 ans avec une valeur résiduelle de 20 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de la dette en cause, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Revenus et contributions reportés

Les revenus perçus d'avance et les contributions du gouvernement du Québec et du Canada relatives au financement des immobilisations sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

3. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT

Les contributions gouvernementales comprennent 655 301 \$ (470 307 \$ en 2008) provenant du Québec et 26 885 \$ (8 422 \$ en 2008) alloués par le gouvernement fédéral. Ces sommes correspondent à l'amortissement des contributions reportées relatives au financement des immobilisations. Elles incluent également une contribution du gouvernement du Québec de 93 800 \$ servant à compenser le coût des loyers.

| | 2009 | 2008 |
|--|-------------------|------------|
| Amortissement des contributions reportées, transfert d'actifs | 217 970 \$ | 182 921 \$ |
| Amortissement des contributions reportées, souffleuses | 280 000 | 280 000 |
| Amortissement des contributions reportées, contrat d'approvisionnement | 62 560 | 7 386 |
| Amortissement des contributions reportées, programme écoAUTO | 26 885 | 8 422 |
| Contribution pour les loyers | 93 800 | 93 800 |
| | 681 215 \$ | 572 529 \$ |

4. FRAIS D'EXPLOITATION

| | 2009 | 2008 |
|--|----------------------|---------------|
| Pièces | | |
| Stocks au début | 2 039 671 \$ | 2 011 203 \$ |
| Achat de pièces, réparations externes et immatriculation | 18 012 379 | 16 318 352 |
| Stocks à la fin | (2 412 381) | (2 039 671) |
| | 17 639 669 \$ | 16 289 884 \$ |

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2009

4. FRAIS D'EXPLOITATION (Suite)

| | 2009 | 2008 |
|---|----------------------|----------------------|
| Carburant | | |
| Stocks au début | 909 389 \$ | 745 426 \$ |
| Achat de carburant, entretien et permis pétrolier | 13 468 308 | 13 035 105 |
| Stocks à la fin | (740 348) | (909 389) |
| | 13 637 349 \$ | 12 871 142 \$ |

5. DÉBITEURS

| | 2009 | 2008 |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| Ministère des Transports | 7 951 617 \$ | 8 992 633 \$ |
| Autres ministères et organismes | 2 603 985 | 2 716 844 |
| Municipalités et autres | 3 539 790 | 3 605 067 |
| | 14 095 392 \$ | 15 314 544 \$ |

6. STOCKS

| | 2009 | 2008 |
|-----------|---------------------|---------------------|
| Pièces | 2 412 381 \$ | 2 039 671 \$ |
| Carburant | 740 348 | 909 389 |
| | 3 152 729 \$ | 2 949 060 \$ |

7. CONTRIBUTIONS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT

| | 2009 | 2008 |
|---|---------------------|---------------------|
| Solde à recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt, recouvrable par versements annuels de 280 000 \$, échéant au cours de l'exercice 2018 | 1 963 308 \$ | 2 243 308 \$ |
| Solde à recevoir du gouvernement du Canada, sans intérêt, recouvrable au cours du prochain exercice | 51 000 | 121 000 |
| | 2 014 308 | 2 364 308 |
| Encaissements recouvrables au cours du prochain exercice | 331 000 | 401 000 |
| | 1 683 308 \$ | 1 963 308 \$ |

Les encaissements en capital s'élèveront à 331 000 \$ au cours du prochain exercice financier et à 280 000 \$ au cours des quatre exercices suivants.

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2009

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2009 | | | 2008 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Net | Net |
| Matériel roulant et équipement lourd ¹ | 168 058 358 \$ | 72 070 318 \$ | 95 988 040 \$ | 87 098 602 \$ |
| Matériel roulant léger | 93 066 818 | 44 881 041 | 48 185 777 | 44 776 406 |
| Réservoirs et pompes | 4 200 512 | 2 319 539 | 1 880 973 | 2 177 022 |
| Outillage | 2 950 803 | 1 666 673 | 1 284 130 | 1 269 868 |
| Équipements informatiques | 3 266 514 | 2 542 842 | 723 672 | 352 075 |
| Mobilier de bureau | 121 081 | 54 420 | 66 661 | 10 874 |
| Améliorations locatives | 208 168 | 206 318 | 1 850 | 30 092 |
| Logiciels | 109 277 | 82 401 | 26 876 | 36 732 |
| Développement informatique ² | 15 954 869 | 12 085 492 | 3 869 377 | 4 607 033 |
| | 287 936 400 \$ | 135 909 044 \$ | 152 027 356 \$ | 140 358 704 \$ |

¹ Du matériel roulant et de l'équipement lourd en cours de conception pour un montant de 548 767 \$ (896 535 \$ au 31 mars 2008), n'ont pas été amortis.

² Des activités de développement informatique pour un montant de 2 274 514 \$ (1 305 578 \$ au 31 mars 2008) n'ont pas été amorties.

9. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le Fonds dispose d'une autorisation d'emprunt temporaire du ministère des Finances d'un montant maximal de 10 000 000 \$, au taux préférentiel de la Banque du Canada. Les intérêts sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année et l'emprunt est renouvelable le 31 mars 2013.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

| | 2009 | 2008 |
|---|----------------------|---------------------|
| Fournisseurs | 10 988 283 \$ | 6 936 924 \$ |
| Intérêts courus sur la dette à long terme | 1 993 726 | 1 774 981 |
| Taxes de vente | 298 308 | 246 900 |
| Salaires et avantages sociaux | 1 010 245 | 758 402 |
| | 14 290 562 \$ | 9 717 207 \$ |

11. AVANCES DU FONDS DE FINANCEMENT

Les avances du Fonds de financement du gouvernement du Québec ne peuvent excéder 50 000 000 \$. Le taux d'intérêt quotidien correspond à la moyenne des taux des acceptations bancaires pour un mois, plus une marge de 0,3 %. Les avances ne comportent aucune modalité de remboursement et sont renouvelables le 31 mars 2011.

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2009

12. DETTE À LONG TERME

| | 2009 | 2008 |
|--|----------------------|---------------|
| Fonds de financement du gouvernement du Québec | | |
| Billets portant intérêt à taux fixe, remboursables par versement annuel : | | |
| 5,958 %, 1 299 094 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010 | 2 598 187 \$ | 3 897 281 \$ |
| 6,094 %, 1 149 505 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2012 | 4 598 019 | 5 747 524 |
| 4,8 %, 1 052 601 \$, échu le 16 juillet 2008 | - | 1 052 601 |
| 5,031 %, 948 816 \$, échéant le 16 juillet 2009 | 948 816 | 1 897 632 |
| 5,474 %, 782 656 \$, échéant le 16 juillet 2012 | 3 130 623 | 3 913 279 |
| 5,788 %, 725 583 \$, échéant le 16 juillet 2018 | 7 255 827 | 7 981 409 |
| 4,195 %, 766 400 \$, échu le 16 janvier 2009 | - | 766 400 |
| 3,844 %, 500 000 \$, échu le 19 janvier 2009 | - | 500 000 |
| 5,267 %, 1 000 000 \$, échéant le 5 mai 2014 | 6 000 000 | 7 000 000 |
| 3,937 %, 1 000 000 \$, échéant le 28 avril 2011 | 7 000 000 | 8 000 000 |
| 4,524 %, 300 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2015 | 3 300 000 | 3 600 000 |
| 3,893 %, 1 500 000 \$, échéant le 1 ^{er} juin 2009 | 1 500 000 | 3 000 000 |
| 4,813 %, 1 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2015 | 7 000 000 | 8 000 000 |
| 4,855 %, 1 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2016 | 8 000 000 | 9 000 000 |
| 4,151 %, 2 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2011 | 6 000 000 | 8 000 000 |
| 4,88 %, 300 000 \$, échéant le 9 mai 2012 | 2 700 000 | 3 000 000 |
| 5,065 %, 900 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2017 | 12 600 000 | 13 500 000 |
| 4,504 %, 1 680 671 \$, échéant le 28 avril 2011 | 5 042 014 | 6 722 686 |
| 4,546 %, 317 554 \$, échéant le 10 mai 2012 | 1 270 215 | 1 587 769 |
| 5,598 %, 531 879 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013 | 2 659 393 | 3 191 271 |
| 3,973 %, 2 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2012 | 8 000 000 | 10 000 000 |
| 4,024 %, 850 000 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013 | 4 250 000 | - |
| 4,024 %, 1 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013 | 10 000 000 | - |
| 4,418 %, 400 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2017 | 6 000 000 | - |
| 4,542 %, 700 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2018 | 7 000 000 | - |
| 3,032 %, 833 333 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2014 | 5 000 000 | - |
| | 121 853 094 | 110 357 852 |
| Versements échéant au cours du prochain exercice | 22 219 090 | 20 754 758 |
| | 99 634 004 \$ | 89 603 094 \$ |

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2009

12. DETTE À LONG TERME (Suite)

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

| | |
|------|---------------|
| 2010 | 22 219 090 \$ |
| 2011 | 19 770 274 |
| 2012 | 22 471 180 |
| 2013 | 15 290 509 |
| 2014 | 14 240 795 |

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains services de soutien administratif et technique fournis par le ministère des Transports, dont la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent. Ces services ont été fournis gratuitement.

En plus des opérations entre apparentés mentionnées précédemment, qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a effectué aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas mentionnées distinctement dans les états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 052 199 \$ (857 107 \$ en 2008). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Vacances et congés de maladie

Les vacances et les congés de maladie du Fonds remboursés par le gouvernement du Québec et imputés aux résultats de l'exercice s'établissent à 385 872 \$ (83 694 \$ en 2008).

NOTES COMPLÉMENTAIRES – NON VÉRIFIÉES

Au 31 mars 2009

15. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Contributions recouvrables du gouvernement du Québec

La juste valeur des contributions recouvrables du gouvernement du Québec ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif.

Avances au Fonds de financement

La juste valeur des avances au Fonds de financement est pratiquement identique à la valeur comptable, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux semblables.

Dette à long terme

Au 31 mars 2009, la juste valeur de la dette à long terme de 121 853 094 \$ (110 357 852 \$ au 31 mars 2008) s'établissait à 133 396 303 \$ (115 597 070 \$ au 31 mars 2008), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie du cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Instruments financiers à court terme

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont représentatives de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.



Rapport
annuel de
gestion

2008
2009